

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTIER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 8

Votants : 42

Absents : 10

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 18/09/2024

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint-Privat - Réhabilitation du complexe sportif.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint-Privat relatif à la réhabilitation du complexe sportif ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 3 septembre 2024 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la réhabilitation du complexe sportif.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 100 000 € soit 12,8 % du montant HT du projet estimé à 780 354,55 €, le reste étant financé par la Région (25,60 %), le Département (25,60 %), la Fédération Française de Football (FFF) (1 %) et à hauteur de 35 % par la commune.

Ces 100 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'Investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Privat de 192 647 €. Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent de 92 647 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 100 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint-Privat pour financer la réhabilitation de complexe sportif ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Privat, initialement de 192 647 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240924-DEL24092024-18-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024